

## RÈGLEMENT DU JEU « HARRY POTTER, L'ENQUÊTE » 2021

**Article 1** : Dans le cadre de l'exposition « Harry Potter s'installe à la Médiathèque », la médiathèque de Déols organise un jeu gratuit dans la ville de Déols, intitulé « **Harry Potter, l'enquête** », **le samedi 2 octobre, de 13h00 à 17h00**, en partenariat avec les commerçants de Déols.

**Article 2** : L'inscription est obligatoire (places limitées) avant le samedi 2 octobre, 12h00, directement à la médiathèque, avenue Paul Langevin (aux heures d'ouverture), ou par téléphone au 02 54 27 32 76.

Un passe sanitaire valide est exigé pour toutes les personnes de plus de 12 ans, pour entrer dans la médiathèque.

**Article 3** : Le jeu se joue en équipe de 6 personnes maximum (tout public, déguisements bienvenus, prévoir un nom d'équipe). Le départ est donné à la médiathèque, avenue Paul Langevin. Cinq départs sont échelonnés toutes les demi-heures, de 13h00 à 15h00 (horaires à respecter).

**Article 4** : Il s'agit, pour chaque équipe, de mener une enquête, en résolvant 7 énigmes apposées sur les vitrines des commerçants de Déols (centre-ville). **Les participants n'ont pas à entrer dans les commerces.**

Au départ de chaque équipe, une enveloppe leur est remise, contenant les documents nécessaires pour résoudre les énigmes.

Lorsque les 7 énigmes sont résolues, chaque équipe doit rapporter le document à la médiathèque, avec les réponses. Si le document est correctement rempli, un bulletin-réponse avec une 8<sup>ème</sup> et dernière énigme leur est remis.

La réponse à cette 8<sup>ème</sup> énigme sert de bulletin à glisser dans l'urne pour le tirage au sort.

**Chaque bulletin final doit contenir : la réponse à l'enquête, le nom de l'équipe, le nom du référent de l'équipe, un numéro de téléphone pour contact.**

Un seul bulletin-réponse est autorisé par équipe participante.

**Les bulletins devront être glissés dans l'urne à la médiathèque, le jour-même, à 17 heures dernier délai.**

**Article 5** : Un tirage au sort parmi les bonnes réponses sera effectué le mercredi 13 octobre à 14h00, à la médiathèque et désignera 4 équipes gagnantes. Ce tirage au sort sera retransmis en direct sur la page Facebook de la Ville de Déols.

**La remise des récompenses aura lieu le samedi 16 octobre, à 16h30 à la médiathèque.**

Les équipes gagnantes recevront chacune un panier de sorcier garni.

**Article 6** : La médiathèque de Déols ne saurait être tenue responsable de tout cas de force majeure entraînant l'annulation du concours.

**Article 7** : Les organisateurs seront seuls juges en cas de litige. La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement.